

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 15/07/2024
Reçu en préfecture le 15/07/2024
Publié le 23/07/2024
ID : 974-249740101-20240715-2024_075_BC_13-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 juillet 2024

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 9
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE ONZE JUILLET à 16 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,
salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_075_BC_13
Lancement de l'appel à projets relatifs
aux ateliers chantiers d'insertion
(ACI) dans le cadre de la
programmation du PLIE au titre de
l'année 2025-2026

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad
OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ
- M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Daniel PAUSE -
M. Christophe DAMBREVILLE

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

Nombre de votants : 15

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
4 juillet 2024

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
18/07/2024

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme
Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Vanessa
MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Olivier
HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN
procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à Mme
Laetitia LEBRETON

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2024

AFFAIRE N°2024 075 BC 13: LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS RELATIFS AUX ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION (ACI) DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DU PLIE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025-2026

Le Président de séance expose :

Contexte :

Cette note vise à présenter :

- Le bilan 2023 des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) ;
- Le nouvel appel à projets relatifs aux ACI pour 2025-2026.

La communauté d'agglomération du Territoire de l'Ouest (Territoire de la Côte Ouest) finance la prestation de l'encadrant technique des salariés de l'ACI. Chaque salarié est intégré au PLIE à leur entrée dans l'ACI.

Le « FSE + » participe à hauteur de 80 % aux actions du Plan Local Insertion Emploi (via des mises en concurrence obligatoires).

1. Bilan d'activité 2023 :

En 2023, 20 ACI ont été retenus sur l'appel à projets précédent. Au cours de l'année, deux ACI n'ont pas été renouvelés, ASES (liquidation judiciaire le 30 septembre 2023), et les Amis de l'Océan Indien suite à la perte de conventionnement avec les services de l'État (DEETS).

Bilan quantitatif :

Répartition du nombre d'encadrants techniques :

- 2 Femmes (Educanoo – LANTANT KAZKABAR) ;
- 18 Hommes.

Pour le prochain appel à projets, une attention particulière sera portée au recrutement d'encadrant technique afin d'atteindre une parité.

Public cible (personnes éloignées de l'emploi éligibles au critère de l'insertion par l'activité économique) : **232** salariés en insertion recrutés dont 81 femmes (35%) et 151 hommes (65%).

Les secteurs et type d'activités en 2023 :

- **55 %** dans le maraîchage et la permaculture ;
- **26%** dans l'économie circulaire comme par exemple la valorisation de bâches publicitaires, la conception de meubles à partir de fer et palettes récupérées, reconditionnement complet d'ordinateurs et de smartphones ;
- **15 %** dans le domaine numérique (accueil des publics adultes pour initiation aux tablettes tactiles, accompagnements aux démarches en ligne...).

L'objectif des ACI est une sortie à 50 % de l'accès à un emploi durable. Des exemples de sorties positives :

- CDI en tant que guide composteur ;
- CDD temps plein dans les domaines de la menuiserie bois, conseiller en insertion professionnelle, agent de signalisation, exploitant de terrain agricole, transporteur... ;
- Création micro-entreprise (traiteur, tisaneur, dépanneur en informatique à domicile...)
- Formation qualifiante (Titre Pro Installateur Dépanneur en informatique).

Bilan qualitatif

Au sein des ACI, les savoir-être sont développés tels que le respect des horaires et des consignes, l'intégration dans le groupe, le respect de la hiérarchie. Les salariés sont accompagnés sur leur poste de travail par l'encadrant technique afin de réduire les écarts entre les attentes des employeurs et les situations professionnelles.

Des conseillers en insertion accompagnent à la construction d'un projet professionnel en encourageant les salariés à élargir leur connaissance sur les secteurs d'activité. Il interviennent également dans la résolution de leurs problèmes périphériques.

Un co-suivi est assuré par le prestataire du PLIE afin d'appuyer le conseiller en insertion professionnel si besoin.

2. L'appel à projets 2025-2026

Le nouvel appel à projets a pour objet la mise en œuvre, dans le cadre du Plan Local Insertion Emploi (PLIE), du volet « encadrement technique » des ACI qui se dérouleront sur les communes de La Possession, Le Port, Saint Paul, Trois Bassins et Saint Leu.

Comme les années précédentes, il est proposé de lancer un appel à projets afin de sélectionner les opérateurs et les actions. Le financement du Territoire de l'Ouest pourra concerner 20 Ateliers de Chantiers d'Insertion (ACI), à hauteur maximum de 30 000 € (**sous réserve de l'inscription des montants nécessaire au budget**) par ACI et portera sur la prestation d'encadrement technique.

Critère d'éligibilité

- Le dossier devra être déposé complet et dans les délais fixés dans le cadre de l'appel à projets ;
- L'action devra concerner les participants du PLIE du Territoire de l'Ouest ;
- L'action devra bénéficier d'un conventionnement annuel au titre de l'insertion par l'activité économique (ou pluriannuel le cas échéant avec la DEETS) ;
- L'action devra démarrer entre le 1^{er} janvier 2025 et le 30 septembre 2025 ;
- L'action se déroulera sur un an et renouvelable une fois soit un financement sur 2 ans (action renouvelable) ;
- L'action devra se dérouler sur le Territoire de l'Ouest ;
- **L'action étant financée dans le cadre du PLIE, les personnes qui intégreront les ACI devront être déjà inscrites dans le PLIE.**

Modalités de versement

Par respect des règles établies au titre du FSE+, pour chaque année, selon les procédures comptables en vigueur et sur présentation des justificatifs mentionnés dans la convention :

- Une facture initiale de 30 % à la signature de la convention et sur présentation des justificatifs ;
- Une facture intermédiaire de 40% à 6 mois après le démarrage de l'action ;
- Une facture finale de 30% sur présentation d'un bilan final et sur présentation des justificatifs.

Thématiques des ACI

Outre la cohérence avec le profil des participants du PLIE, les actions proposées par les candidats au présent appel à projets, devront cibler l'une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- Actions culturelles et patrimoniales ;
- Actions portant sur une activité de développement durable, notamment la protection de l'environnement, l'économie circulaire, la réduction des déchets ;
- Actions à vocation économique non concurrentielle (selon les conditions fixées par la DEETS) ;
- Actions dédiées à la protection des espaces naturels répondant à un projet d'aménagement global du territoire ;
- La valorisation et le développement de sites touristiques ou d'intérêt communautaire ;
- Jardins (familiaux par exemple) orientés vers le biologique ou les savoir-faire traditionnels ;
- Mobilité durable ou verte, développement de nouvelles solutions de mobilité ;
- Actions innovantes.

Calendrier prévisionnel :

- Lundi 18 juillet 2024 : Lancement de l'appel à projets.
- Vendredi 30 août 2024 : Retour des candidatures.
- Septembre – Décembre 2024 : Présentation aux instances décisionnaires et délibération du Bureau Communautaire ;
- 1er janvier 2025 : Démarrage des actions.

Le montant total des dossiers retenus dans le cadre de l'appel à projets 2025-2026 sera de 600 000 €.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/06/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 18/06/2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- SE PRONONCER sur le lancement de l'appel à projets relatif aux Ateliers Chantiers d'Insertion 2025-2026 dans le cadre de la programmation du PLIE;

- SE PRONONCER sur l'opportunité de solliciter le « Fonds Social Européen + » à hauteur des sommes éligibles.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président